



Fiche d'inscription au cloître de Bayonne du 1er au 24 août 2019

A retourner avant le 17 mars 2019 à :
GAAPA (Groupement des Artisans d'Art des Pyrénées-Atlantiques)
Chez Gaelle Serrier, 163 rue de la Fontaine, 40300 Orthevielle
contact@gaapa.fr Tél 0681677584

NOM- PRENOM

RAISON SOCIALE

ADRESSE

Tél portable :

Email :

Facebook :

Site web :

N° DU REPERTOIRE DE METIERS :

Ou N° URSSAF

Ou N° MAISON DES ARTISTES

Adhérent atelier d'art de france: Oui Non

Votre métier :

VOTRE CA se situe moins de 20 000 € plus de 20 000 €

PIECES EXPOSEES ET DESCRIPTIF PRECIS DE VOTRE ACTIVITE (techniques
employées) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Droits à l'image :

- j'autorise le GAAPA à utiliser mes images pour sa communication
- je n'autorise pas le GAAPA à utiliser mes images pour sa communication

Dates d'exposition : du 1 au 24 août

Demi période : du 1 au 12 août du 13 au 24 août

Les dossiers qui concernent la durée totale seront sélectionnés en priorité, les demi périodes feront l'objet d'une faisabilité en fonction des périodes demandées et des métiers

SURFACE SOUHAITEE (en M²) : 6 m² 9 m² 12 m² 15 m²

TARIFS : 60€ de cotisation annuelle à l'association
90€ le m² pour la durée totale de l'exposition
60€ le m² pour une demi période

comprenant:

- branchement électrique 500watts
- des sacs pour chaque vente (illimités)
- Votre fiche personnelle sur le site www.gaapa.fr pendant 12 mois

Prévoir des cales biaises car le sol n'est pas parfaitement plat

Ne seront prises en compte que les candidatures accompagnées d'un dossier complet

Le GAAPA vous remercie de votre compréhension. SIGNATURE

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT À VOTRE DOSSIER

(si vous avez été sélectionnés pour le festival des créateurs de mai et qu'il n'y a aucun changement dans votre situation professionnelle ou dans votre production, vous êtes dispensé de l'envoi des pièces justificatives)

- Attestation chambre des métiers ou maison des artistes de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle de l'année en cours
- Chèque de 60 euros à l'ordre du GAAPA pour l'adhésion à l'association encaissable après acceptation de votre dossier
- Chèque de la totalité selon la taille de votre stand et la période à l'ordre du GAAPA encaissable après la fin de la manifestation.
- La demande de participation et le règlement général dûment signés (en bas des deux pages)
- Un descriptif précis de votre activité, produits et méthodes de travail
- photos de bonne qualité des articles que vous souhaitez exposer (inscrire le prix de l'objet dans le titre de votre photo) à envoyer par email en priorité (via we transfert si elles sont trop lourdes) sinon CDrom ou crée USB (pas de photocopies)(dans ce cas joindre une enveloppe suffisamment affranchie pour qu'on puisse vous les renvoyer) . Veillez à soigner la présentation, il en sera tenu compte au moment de la sélection.
- Photo de votre atelier
- Photo de votre stand

Votre dossier de candidature doit parvenir le **17 mars 2019 au plus tard** :

ATTENTION : Tout dossier incomplet , non accompagné des 2 chèques ou non signé ne sera pas examiné, merci de votre compréhension